

Date de dépôt : 14 septembre 2020

Rapport

de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique de la solidarité internationale pour l'année 2019

Rapport de M. Emmanuel Deonna

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique de la solidarité internationale pour l'année 2019 – et ses cinq annexes – a été déposé le 11 mai 2020.

Il a été renvoyé devant la commission des Affaires communales, régionales et internationales (CACRI) par le plénum du Grand Conseil le 6 juin 2020.

La présentation du Rapport divers 1340 devant la commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) a été réalisé par M^{me} Alonso Lormand, Directrice, DAI – Service de la solidarité internationale – PRE. Elle a eu lieu le 16 juin 2020. A l'issue de cette présentation, la commission a décidé de prendre acte du RD 1340 à l'unanimité (voir page 7).

M^{me} Alonso Lormand rappelle que le Conseil d'Etat rédige chaque année un rapport à l'attention du parlement sur la solidarité internationale. Le canton de Genève et ses communes, représente 50% de la solidarité internationale helvétique. Le montant est stable depuis cinq ans. Il n'y aura probablement pas d'évolution au cours de ces prochaines années compte tenu de la situation.

17 millions qui ont été budgétisés pour la solidarité internationale en 2019, sur lesquels 4,5 millions ont été octroyés sous la forme de subventions, notamment au bénéfice du CICR pour les guerres oubliées. Le CICR a mis l'accent en 2019 sur la Colombie, la Lybie et l'Ukraine.

4 millions ont été octroyés à la Fédération genevoise de coopération, et 1,4 million pour les missions diplomatiques des pays les plus pauvres afin de leur permettre d'avoir une représentation à Genève. 5 millions sont gérés par son équipe et octroyés à des associations cantonales sur validation du Conseil d'Etat. En 2019, 76 nouveaux projets ont été soutenus alors que 103 demandes avaient été déposées. Les projets financés par le canton s'inscrivent dans l'objectif environnemental 2030. Ce sont beaucoup de projets portant sur les droits humains qui ont été soutenus comme ceux de l'Association de prévention de la torture.

M^{me} Alonso Lormand souligne que le canton est également très actif dans le domaine du changement climatique, avec des projets sur l'alimentation ou l'accès à l'eau potable. Elle indique également que des projets de santé et d'éducation sont aussi largement soutenus, notamment sous l'angle des maladies négligées pour lesquelles il y a moins de recherches.

Elle mentionne ensuite que de nombreux progrès ont été effectués depuis 2010 en termes d'éducation alors que les formations post-scolaires sont souvent inexistante. Genève soutient des projets permettant de renforcer cet aspect. Le canton apporte son aide dans le domaine humanitaire, notamment en faveur de camps de réfugiés au Bangladesh ou au Myanmar.

Des projets sont développés avec les départements cantonaux, notamment avec le département du territoire et le département de la santé dans le but de soutenir des actions au Cameroun et au Népal concernant des maladies chroniques.

Une partie des fonds est destinée à la Genève internationale afin de permettre aux représentants de certains pays du sud de se rendre auprès de l'ONU. La sensibilisation de la population genevoise est un autre enjeu. Il fait l'objet de projets en lien avec le DIP. Certaines classes organisent des voyages de maturité solidaire au Sénégal.

Le Conseil d'Etat a décidé en début d'année de créer une nouvelle direction en regroupant au sein du Département présidentiel celle de la Genève internationale avec celle de la Solidarité internationale afin d'améliorer les synergies des deux domaines et pour créer une plateforme.

La crise du Covid a démontré que les nouvelles technologies étaient très importantes, entraînant de nouvelles réflexions sur ce qui peut être fait à Genève ou sur le terrain. La pandémie a entraîné de grandes difficultés sur le

terrain pour les différents collaborateurs des multiples associations. Elle mentionne ainsi que sur les 100 projets en cours, 57 ont été affectés par des arrêts partiels ou complets. Elle signale encore que de nombreuses ONG craignent de voir diminuer les fonds pour l'année prochaine, ce d'autant plus que les actions de financement habituelles ne peuvent pas être organisées. Elle remarque que les ONG aimeraient savoir si elles pourront obtenir des moyens l'année prochaine. Elle observe en outre que les moyens publics destinés à la solidarité internationale ont beaucoup baissé dans de nombreux pays.

Questions des commissaires

Un commissaire S demande comment l'aiguillage des différents projets est fait entre les activités de la fédération et les projets financés directement par le département. Il se demande également comment se passe l'intégration de la nouvelle direction au niveau du Département présidentiel. M^{me} Alonso Lormand répond que la Fédération genevoise de coopération regroupe 60 associations et elle mentionne que seules les associations s'occupant de droits humains et du domaine de l'humanitaire peuvent demander directement de l'aide au canton. Le reste est géré par la fédération. Elle ajoute que l'intégration se passe bien. Mais le Covid a fait perdre du temps. Elle pense qu'une stratégie globale de la direction serait nécessaire pour ces prochains mois.

Un commissaire EAG évoque la Marche de l'espoir et la situation du Pérou. Ce pays a un PNB très important alors que les richesses y sont très mal réparties. Il se demande s'il est nécessaire de continuer à aider ce genre de pays en légitimant finalement les régimes en place. Il observe que la Colombie a été citée et il ne croit pas que ce pays soit parmi les plus pauvres. M^{me} Alonso Lormand répond que l'ONU a une liste des pays prioritaires où l'aide est concentrée. Elle ajoute que dans des pays comme le Pérou ou la Colombie, les projets sont très spécifiques et portent sur les droits humains. Elle indique qu'un projet d'intégration des réfugiés vénézuéliens au Pérou a été soutenu l'année passée. Il en va de même avec un projet de sensibilisation sur la reforestation au Brésil.

Un autre commissaire S remarque que plusieurs députés déplorent que le canton stagne à 0,2% pour l'aide apportée à la Solidarité internationale. Il remarque que les besoins sont justement en augmentation avec le Covid. Il se demande comment augmenter ces moyens ou comment soutenir, de diverses manières, le travail du service de la solidarité internationale. M^{me} Alonso Lormand répond qu'un projet de loi est en préparation pour la fédération

genevoise de coopération (FGC) avec une demande d'augmentation de budget. Elle observe par ailleurs que les ressources humaines devraient être améliorées. Elle pense qu'un plaidoyer en faveur de la solidarité internationale ne serait pas inutile. Elle rappelle enfin que beaucoup de choses sont faites mais elle remarque qu'elles ne se voient pas.

Le même commissaire remarque qu'il y a des communes qui sont très actives dans le domaine alors que d'autres le sont moins et il se demande s'il est possible de sensibiliser ces dernières. M^{me} Alonso Lormand répond qu'en effet plusieurs communes ont atteint le 0,7% et sont très engagées. Elle ajoute qu'il n'est pas rare que les communes appellent son service lorsqu'elles sont face à un projet. Elle rappelle par ailleurs que les communes ont peu de ressources humaines pour la solidarité internationale et la coopération internationale, raison pour laquelle la plupart d'entre elles collaborent étroitement avec la FGC. Le commissaire remarque que c'est donc la FGC qu'il faudrait soutenir d'autant plus. M^{me} Alonso Lormand acquiesce. Selon elle, augmenter l'enveloppe de son service sans développer les ressources humaines ne serait pas envisageable.

Le commissaire demande ce qu'il en est de la nouvelle approche des objectifs de développement durable pour 2030 (ODD) et des nouvelles plateformes en lien avec la Genève internationale. M^{me} Alonso Lormand répond que la portée de ces ODD qui touchent un grand nombre de pays devrait être mieux communiquée. Elle ajoute que des synergies devraient être créées à ce niveau.

Un commissaire Ve demande comment ont été fixés les montants alloués à la FGC et au CICR. M^{me} Alonso Lormand répond que ce sont des contrats de prestations sur 4 ans qui ont été négociés en fonction d'objectifs arrêtés. Elle rappelle que la commission des finances avait voulu augmenter l'enveloppe destinée au CICR à plus de 4 millions.

Le même commissaire Ve demande si la mise à disposition de fonctionnaires pour un projet est valorisée. M^{me} Alonso Lormand répond que les salaires ne sont pas pris en compte par son service qui finance la logistique et les déplacements.

Le même commissaire remarque que la partie des salaires de ces fonctionnaires n'est donc pas prise en compte. Le pourcentage d'aide apportée par le canton serait donc supérieur à 0,2%. Il se demande ensuite si la loi qui est vieille de 20 ans ne devrait pas être revue. M^{me} Alonso Lormand répond que l'idée est de réfléchir au règlement d'application qui pourrait être simplifié à bien des égards.

Un autre commissaire Ve demande comment les montants attribués aux projets sont définis. Il observe en effet que certaines subventions sont très précises alors que d'autres montants, si sa compréhension est bonne, semblent être arrondis. M^{me} Alonso Lormand répond qu'il y a toujours un budget global qui est présenté. Elle remarque que le canton n'est jamais le seul bailleur et peut apporter son aide jusqu'à hauteur de 50%, sauf dans le domaine des droits humains où l'aide peut monter jusqu'à 70%.

Le commissaire remarque que certaines structures sont d'obédience religieuse et il se demande comment s'assurer qu'il n'y a pas de prosélytisme. M^{me} Alonso Lormand répond qu'il est toujours possible de se référer aux bureaux de la DDC (direction du développement et de la coopération) et aux ambassades suisses pour savoir ce qui se passe sur le terrain. Elle remarque que les projets favorisant le prosélytisme religieux et politique ne sont pas soutenus.

Un commissaire PDC pense qu'il serait nécessaire d'avoir une vision d'ensemble de l'aide apportée non seulement par le canton mais également par les communes et la Genève internationale. Il se demande s'il est possible d'avoir ces chiffres. Il remarque que les efforts dans sa commune sont réels. Il pense qu'avoir un retour sur cette aide est très important pour la population. M^{me} Alonso Lormand répond que l'ensemble de tous les engagements communaux et de la fédération seront connus en octobre. Elle rappelle qu'une étude est faite à cet égard tous les 5 ans.

Le président demande si les aides organisées par les citoyens sans passer par le canton et les communes, ainsi que les contributions de mécènes sont prises en compte, dans cette étude. M^{me} Alonso Lormand répond qu'il est difficile de connaître les chiffres qui ne concernent pas les collectivités publiques. Elle rappelle en effet que le monde de la philanthropie est très actif. Le commissaire PDC remarque que la commission pourrait obtenir les chiffres d'il y a 5 ans. M^{me} Alonso Lormand acquiesce.

Un commissaire PLR demande ce qui pourrait être amélioré au sein de la Genève internationale. M^{me} Alonso Lormand répond que des initiatives pourraient être améliorées notamment dans la collaboration avec le monde académique. Elle évoque à cet égard un projet avec des camps de réfugiés au Kenya dans lesquels un programme de formation à distance avec l'Université de Genève est envisagé.

Une commissaire S demande ce qu'il en est de l'aide apportée aux migrants en Méditerranée. Est-ce que de tels projets ont été soutenus par le service de la solidarité internationale? M^{me} Alonso Lormand répond que le canton n'a pas apporté de soutien à cet égard. La commissaire S remarque

que M^{me} Alonso Lormand parlait pourtant de projets en lien étroit avec les droits humains. M^{me} Alonso Lormand répond que le canton apporte son aide aux réfugiés en dehors de l'Europe.

La commissaire S demande si les critères de la Solidarité internationale sont plus stricts que ceux des communes pour les projets qui lui sont présentés. M^{me} Alonso Lormand acquiesce en mentionnant que les fonds octroyés par le canton sont généralement plus importants que les montants apportés par les communes.

La même commissaire S observe que les communes apportent parfois des aides de 25 000 à 30 000 francs. Elle demande ensuite si le département soutient également des voyages de classes scolaires dans le cadre de projets de développement. Selon M^{me} Alonso Lormand, c'est le DIP qui s'occupe de cela. Tous les deux ans des projets de ce type peuvent être organisés. Les retours (échos) des élèves sont toujours très impressionnants.

Un commissaire EAG remarque que le DIP a offert 800 dictionnaires au Tchad il y a quelques années et il se demande si ce type de prestation est pris en compte dans le 0,2%. M^{me} Alonso Lormand répond que ses services ne sont parfois même pas informés de ces initiatives.

Un commissaire PDC remarque que M^{me} Alonso Lormand a indiqué avoir une réunion annuelle avec les communes. Il se demande en quoi consiste cette réunion. M^{me} Alonso Lormand répond que les communes sont libres de s'investir dans des projets ou pas et elle remarque que le département ne peut pas imposer tel ou tel projet. Elle mentionne par ailleurs que la concertation annuelle en 2019 a permis de revoir les critères des projets humanitaires.

Le même commissaire PDC déclare qu'en 2015, l'aide apportée par toutes les collectivités genevoises se montait à 30 millions de francs. Il observe que le CICR touche 4,5 millions. Il mentionne que des montants ont été octroyés au CICR par ailleurs. Il se demande si ces montants s'ajoutent à l'enveloppe de base. M^{me} Alonso Lormand répond que le Conseil d'Etat a décidé l'année passée de soutenir plus avant le CICR en raison de la situation dramatique en Birmanie.

Discussion interne

Le président demande si les commissaires ont des demandes d'audition.

Un commissaire S pense qu'il serait intéressant de se pencher sur le rôle des communes. Il se demande par ailleurs si la nouvelle direction est prête à développer une nouvelle politique en lien avec le service de la solidarité internationale. Le président remarque que le commissaire propose donc

d'entendre cette direction. Il observe que personne n'est opposé à cette audition.

Un commissaire EAG se demande si la commission ne devrait pas auditionner l'Association des communes genevoises afin de savoir comment cette dernière se positionne. Le président déclare que certaines communes riches donnent beaucoup et il indique que d'autres ne sont pas dans des situations qui leur permettent beaucoup de générosité. Il demande si les commissaires souhaitent entendre l'ACG.

Un commissaire Ve rappelle que les communes sont autonomes. Il pense qu'il serait préférable d'entendre la Fédération genevoise de coopération. Une commissaire PLR acquiesce.

Un commissaire S propose l'audition de la FGC au vu de son expérience dans le domaine. Il se demande si la commission ne pourrait tout de même pas demander à l'ACG, le cas échéant par écrit, quel est son positionnement.

Un autre commissaire S déclare qu'il s'agit d'un rapport du Conseil d'Etat et il pense que la commission va trop loin. Il se déclare, quant à lui, prêt à voter.

Le président passe au vote du principe d'un vote immédiat :

Oui :	5 (3 PLR, 1 Ve, 1 UDC)
Non :	4 (2 S, 1 EAG, 1 MCG)
Abstentions :	4 (1 MCG, 2 PDC, 1 Ve)

La commission est en faveur du vote immédiat.

Le président passe au vote de la prise d'acte du RD 1340 :

Oui :	13 (3 PLR, 2 Ve, 1 UDC, 2 S, 1 EAG, 2 MCG, 2 PDC)
Non :	-
Abstention :	-

La commission prend acte du RD 1340 à l'unanimité.
